



IMMO PRO LORRAINE

Vente

Locaux commerciaux ou professionnels	8 % HT (9,6 % TTC) : < 50 000 €
Entrepôts - Locaux industriels	7 % HT (8,4 % TTC) : de 50 000 € à 500 000 €
Immeubles de rapport	000 €
Terrains	6 % HT (7,2 % TTC) : Au-dessus de 500 000 €

Forfait minimum : 1 600 € HT (1 920 € TTC)

Cession

Fonds de commerce	8 % HT (9,6 % TTC) : de 0 € à 100 000 €
Cession de parts sociales ou d'actions	7 % HT (8,4 % TTC) : de 100 000 € à 500 000 € 6 % HT (7,2 % TTC) : Au-dessus de 500 000 €

Droit au bail / Agencement et équipement	8 % HT (9,6 % TTC) : < 50 000 € + 24% HT du loyer annuel
	7 % HT (8,4 % TTC) : de 50 000 € à 200 000 € + 12% HT du loyer annuel
	5 % HT (6 % TTC) : Au-dessus de 200 000 € + 10% HT du loyer annuel

Cas particulier dans le cadre d'un bail à construction : 500 € / m² * S * 5%

Location

Si loyer mensuel > 1 000 € HT / mois :

Locaux commerciaux ou professionnels	
Bail dérogoire au décret du 30.09.1953 (2 ans)	16 % HT (19,2 % TTC) du loyer HT annuel
Bail professionnel (6 ans)	8 % HT (9,6% TTC) du loyer HT des 3 premières années du bail
Bail commercial et hors texte législatif	

Forfait minimum : 1 600 € HT (1 920 € TTC)

Si loyer mensuel ≤ 1 000 € HT / mois

Forfait minimum : 900 € HT (1 080 € TTC)

2 mois de loyer HT

Si en sus de la location se négocie :

Le paiement d'un droit d'entrée, le rachat d'agencements	6,5 % HT (7,8 % TTC) du montant négocié
Rajouter aux honoraires calculés ci-dessus,	

II - REDACTION DES ACTES

ORPI PRO – IMMO PRO LORRAINE

SCI au capital de 30 000 Euros- RCS Thionville 883 335 572 –

Carte Professionnelle CPI 5705 2020 000 044 676

Préfecture de le Moselle Garantie 110 000Euros

AGF ALLIANZ VERSPIEREN 44 avenue Georges Pompidou CS 30145 92594 LEVALLOIS PERRET
CEDEX



Bail, compromis de vente

750 € HT (900 € TTC)

Etat des lieux

420 € HT (504 € TTC)

III - PAIEMENT DES HONORAIRES

1 - Vente

Les honoraires incombent à l'acquéreur et/ou au vendeur selon mandat

2 - Location

Les honoraires incombent au locataire et/ou au bailleur selon mandat

3 - Cession d'entreprise

Les honoraires incombent au cédant et/ou au cessionnaire selon mandat

4 - Gestion locative

Les honoraires incombent au bailleur

IV - CONSULTATION - CONSEIL

65 € HT / heure (78 € TTC / heure)

V – ESTIMATION SI PRODUCTION D'UN DOSSIER * voir conditions en agence

250 € HT (300 € TTC)

ORPI PRO – IMMO PRO LORRAINE

SCI au capital de 30 000 Euros- RCS Thionville 883 335 572 –

Carte Professionnelle CPI 5705 2020 000 044 676

Préfecture de le Moselle Garantie 110 000Euros

AGF ALLIANZ VERSPIEREN 44 avenue Georges Pompidou CS 30145 92594 LEVALLOIS PERRET
CEDEX